

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Rabatet, 6 novembre 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)

Collation3 p. (334r, 335r, 336v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Rabatet, 6 novembre 1874, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (15)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47933>

Copier

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[6 novembre 1874](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Rabatet](#)

Lieu de destination7, rue de Bréa, Paris

### Description

RésuméSur le solde du compte de Godin chez Toinon et Cie. Godin conteste le compte présenté de mémoire par Rabatet et conclut à un solde en sa faveur. Godin propose à Rabatet de considérer le compte comme terminé ou d'accepter un

arbitrage.

## Mots-clés

[Édition](#), [Finances personnelles](#), [Imprimerie](#)

Personnes citées[Heutte \(Eugène\) et Cie](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 17/10/2023

---

Guisne le Novembre 1874

Monsieur Sabaté.

Il est une chose qui me surprend à la lecture de votre lettre, c'est la facilité avec laquelle vous nous en remettez à votre mère pour terminer un compte que je vous demandais depuis trois ans. Je me contenterai, sous ce rapport, de vous dire que vos souvenirs sont loin d'être exacts; il me paraît plus important de me tenir dans l'examen des faits.

Le point à régler entre nous est celui des corrections et des volumes échangeants.

En ce qui concerne les corrections, je vous ai fait remarquer que les 36 premières feuilles ont été facturées au prix de 100,- C'est, par conséquent, pour les 8 dernières - (1) - que vous m'avez compté.

Je ne puis admettre ce chiffre. Nous me faites remarquer qu'il y a eu des remaniements, je sais fort bien qu'alors vous m'avez composé les feuilles avec des caractères totalement mélangés qu'on a dû recomposer une

à reporter .. 50,-

report — 515<sup>00</sup>

deconde fois. Je me suis même refusé  
à faire la correction d'une certaine partie  
de ces feuilles. Mais, remarquez-le,  
c'est à la charge de l'imprimerie. Dans  
tous les cas, me compteriez-vous cette  
double composition, tout entière que-  
z feuilles à 22. 85 (taux de la première  
composition) ne donneraient qu'une somme de 178.

Ce serait donc encore une  
différence de francs — 33<sup>75</sup>

Pour ceux volumes manquants, j'ai  
dit, pour ne pas discuter avec vous, accepter  
votre chiffre de 177; mais c'est environ 200  
volumes qui me manquent.

J suis donc dans des conditions très-  
modérées en vous comptant les 177 volumes  
aux conditions que mes éditeurs m'ont fixées.

|   |                  |
|---|------------------|
| Nous me devez donc réellement sur<br>votre facture pour corrections — | 33 <sup>75</sup> |
| Pour volumes manquants —  | 531.             |
| Dû à M. Beutte —  | 198,60           |
| <b>Total</b>  | <b>1066,60</b>   |

|                    |                |
|--------------------|----------------|
| Je vous ai versé — | 2800,00        |
| <b>Total</b>       | <b>9333,60</b> |

|                             |         |
|-----------------------------|---------|
| Nous me portez en facture — | 3806,90 |
| Difference en ma faveur —   | 60,40   |

Je ne désire pas plus que vous les contestations, mais je suis tout autant ennuier des comptes mal établis. Je trouve donc que ce serait vous faire assez de concessions que de vous demander de considérer votre compte comme ~~terminé~~ dans l'état où il est.

Pour le cas où vous n'accepteriez pas cela, je serais disposé à accepter, d'accord avec vous, si cela vous convient, un arbitrage, mais à la condition de le faire porter sur le compte tout entier, déclarant comme non avouées les propositions que je vous fais, si elles ne sont pas acceptées comme arrangement amiable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sentiments distingués.

Godin